

## Expression

## de la Commission Exécutive du syndicat

*Le climat social est bien plus qu'agité. En effet, le président Macron, aidé par son gouvernement, ne cesse de s'en prendre aux salariés.*

Et tout y passe : réforme de l'allocation chômage, remise en cause des régimes de retraite, mise à mal de la Sécurité sociale...

Aussi, après tous ces mauvais coups, auxquels il revient de rajouter une gestion catastrophique de la pandémie, ne faut-il pas s'étonner si la mise en place forcée du pass sanitaire a constitué la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Colère légitime s'il en est, la Commission Exécutive du syndicat, réunie le 18/08/2021, considère qu'il serait vain de focaliser l'énergie des adhérents sur l'arbre qui cache la forêt.

A ce jour, les expressions ont été multiples : Confédération, Fédération, Union Départementale, Union Syndicale Retraités 83... toutes avaient à cœur de se focaliser sur une seule et unique chose : le combat de classe.

En témoigne le slogan de la banderole unitaire du mouvement en préfecture du jeudi 12 Août, slogan qui affirmait : « pour la défense des

droits fondamentaux des salariés du public et du privé ! ». Et le dit mouvement ne rassemblait pas moins que la CGT, le PCF, la FSU, SUD, Solidaires et le syndicat autonome des pompiers...

Si le pass sanitaire a constitué la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, c'est de par sa mise en place brutale et arbitraire. Sinon, la vaccination contre la covid 19 (à laquelle la CGT est favorable) n'aurait représenté qu'une case de plus remplie dans le carnet de vaccination de notre enfance, en complément du BCG et du Tétracoq...

Nous l'avons dit et le répétons : la colère est légitime. Mais la colère, en plus d'être aveugle, est bien souvent mauvaise conseillère. Certaines et certains seraient même parfois conduits à se rassembler sous des drapeaux bleu/blanc/rouge frappés de la croix de Lorraine, ou pire même de la fleur de lys.

Il serait inutile ici de rappeler que notre drapeau est rouge, rouge CGT. Rouge de la colère contre le capital. Rouge du sang versé par

des camarades qui défendaient leurs droits face à la finance, et parfois bien pire, face aux forces fascistes.

Devant ce constat, la Commission Exécutive du syndicat l'affirme haut et fort : notre combat est un combat de classes, combat auquel nous ne renoncerons jamais.

Pour ce faire, nous appelons l'ensemble des adhérents à poursuivre le combat qui est le nôtre, le combat de classes, et ce à travers toutes les initiatives à venir, émanant de la CGT et des organisations ou forces syndicales progressistes : manifestations, rassemblements, information des salariés...

Tout cela se fera sous un unique drapeau, le drapeau rouge, celui des forces progressistes.

Jamais nous ne succomberons aux sirènes, que ce soit des agitateurs ou des populistes.

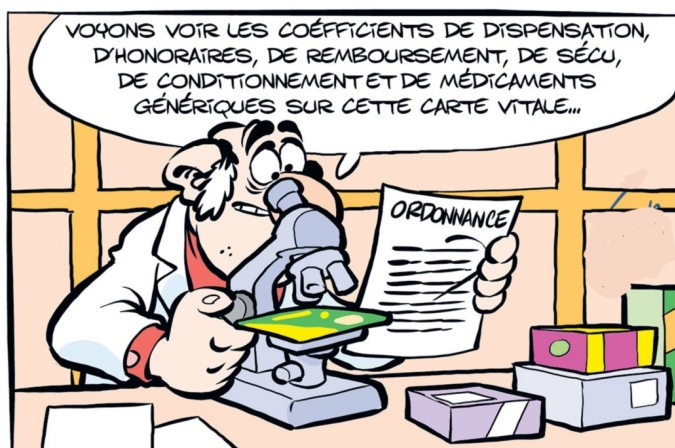
Battons-nous pour la Sécurité Sociale, pour l'intérêt des salariés (qu'ils soient actifs ou retraités), battons-nous pour la justice de classes.

# Point de vue :

## remarques sur un article de « Vie nouvelle » concernant les dispensations d'honoraires pharmaceutiques

**La Vie Nouvelle N° 224, a diffusé un article, réalisé par Indécosa Cgt, sur la « Dispensation d'honoraires des pharmacies ».**

**Cet article a suscité la réaction de notre syndicat (qui avait déjà traité ce sujet dans notre journal « L'Emancipateur »), et la Commission Exécutive du 18/08/2021 a décidé d'adresser à la rédaction du magazine la lettre ci-dessous.**



Syndicat Cgt du Var des retraités et anciens salariés du Ministère de la Défense

Monsieur le Directeur de publication de « Vie nouvelle »,

J'ai lu avec intérêt, dans La Vie Nouvelle N° 224, la rubrique « Pratique : conso » réalisée par Indécosa Cgt, sur la « Dispensation d'honoraires des pharmacies ».

Dans le développé de l'article, je ne vois apparaître les honoraires « Délivrance médicaments spécifiques », ni ceux « Dépendant de l'âge des patients ».

Pourtant, comme le mentionne votre encart, ces honoraires – qui concernent plus particulièrement les personnes âgées – représentent une très grande part de la marge (860 M€ pour la délivrance médicaments dits spécifiques, et 316 M€ pour ceux dépendant de l'âge. De plus, dans le développé, je ne vois aussi, ni analyse sur le fond, ni position de l'organisation, mais seulement un descriptif justifiant ces honoraires. Cela me choque car j'apprécie votre magazine depuis de nombreuses années, et je suis surpris de ce manque de position.

Pour information, et éventuellement pour utilisation, voici en pièce jointe une expression sur ce sujet, réalisée par le Syndicat Cgt du Var des Retraités et Anciens Salariés du Ministère de la Défense (360 adhérents) parue dans son journal mensuel « L'Emancipateur » en Avril 2021.

Avec mes fraternelles salutations.

Toulon le 18 août 2021

Pour le syndicat :  
Michel Camatte, Secrétaire Général